ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Cacault
8, route de Gorges - 44190 Clisson
☎ 02 40 54 02 04
✉ ce.0440008v@ac-nantes.fr
https://cacault.loire-atlantique.e-lyco.fr/

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Membres présents : M. Levrard, L. Guilbert, O. Abah, J.M. Juret, B. Gaildry, B. Mahieu, M. Beuchard, M. Landreau, C. Lino, P.Y. Schott, A. Candil, C. Dudek, A. Maoulida, A. Thétiot, N. Viot, C. Bonhomme, A. Capela-Coyral, M. Emile--Cavaco

Membres excusés : K. Fouquet, F. Guillot, N. Sorin, P. Bretaudeau, S. Rautureau, V. Serru, C. Witas

Membres absents : S. Protois-Menu, T. Pellerin, C. Touvron, A. Poulain, E. Yuksel

Nombre de membres du conseil d'administration : 26
Nombre de membres présents : 18
Quorum : 14

Présentation de l'ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
3. Composition des commissions
4. D.O. (décisions de l'ordonnateur) et D.B.M. (décisions budgétaires modificatives)
5. Contrats et conventions
6. Budget 2024
7. Validation des indemnités pour mission particulière
8. Point d'étape sur le remplacement de courte durée
9. Questions diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

M.Candil, représentant des parents d'élèves, sera en charge du compte-rendu de la séance.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à ce procès-verbal.

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0

Vote : Le P.V. du C.A. du 28/09/2023 est adopté.

3 – <u>Composition des commissions</u>

M.Levrard demande la présence d'un personnel enseignant à la Commission Hygiène et Sécurité et à Commission à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.
Mme Beuchard se propose d'intégrer le conseil de discipline.

4 – <u>D.O. (décision de l'ordonnateur) et D.B.M. (décision budgétaire modificative)</u>

2023 : R.A.S. pour les D.O.

Recettes D.B.M. :

1. Versement de la taxe d'apprentissage pour la somme de 2 440 € à ce jour. Un dernier versement est possible au 15 décembre.
2. Subvention du C.D. 44 : 2 000 € pour « Manger local et bio » dont 800 € pourront servir à la certification Ecocert)

Félicitations aux personnels de gestion et de restauration : excellent résultat du contrôle sanitaire Inovalys le 13 novembre.

5 – Contrats et conventions

Vote **<u>à l'unanimité des 18 membres présents</u>** pour autoriser le chef d'établissement à signer :

- Le contrat de maintenance d'un compacteur à cartons avec la société E.C.P. pour 828 € H.T. pour un an à compter du 1er janvier 2024
- Le contrat d'assistance pour le logiciel de gestion des manuels scolaires, avec la société Gerelec, pour 3 ans à compter du 1er avril 2024
- Le contrat de maintenance du réseau de téléphonie avec la société Hexatel pour 840 € par an T.T.C. pendant 3 ans à compter du 1er janvier 2024 (avec mise à disposition gracieuse d'un matériel)
- Le contrat de maintenance curative et préventive du matériel de restauration pour limiter le renouvellement d'articles avec la société Hexatel pour la somme de 4 788 € T.T.C. pour un an à compter du 1er janvier 2024
- Le contrat de maintenance préventive du matériel de restauration pour la cuisine pédagogique de la S.E.G.P.A. avec la société Hexatel pour la somme de 420 € T.T.C. pour un an à compter du 1er janvier 2024
- Le contrat de location-maintenance d'un copieur pédagogique noir et blanc de la marque Toshiba à 75 pages par minute avec l'Ugap pour 4 ans à compter du 16 juin 2024
- La convention « Gaz 2025 » avec l'Ugap pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028
- La convention pour le prêt de trois V.T.T. à titre gratuit par le Département de Loire-Atlantique du 6 novembre au 22 décembre 2023

6 – Budget 2024

Malgré la baisse démographique, la concurrence entre établissements et la possible fermeture d'une classe (5ème, voire 6ème), la D.G.F. a augmenté de 7,9 %.

Le budget 2024 propose d'affecter des crédits, y compris par prélèvement sur les réserves, pour compenser la hausse du prix de l'énergie une deuxième année consécutive. Le Département subit actuellement de fortes contraintes sur son budget principal.

En 2024, le coût total des voyages s'élève à 79 875 €. Ils sont financés par la participation des familles, du collège, des subventions et des dons du F.S.E.

Pour les tarifs de restauration, une 3ème catégorie de commensaux est créée. 69 000 repas seront à servir pour un coût denrée de 2,23 € par repas.

Il n'y aura pas d'opération en capital en 2024.

Le budget 2024 présente 578 950 € de dépenses et 550 996 € de recettes. À ce jour, il reste 59 091 € de réserves disponibles. Après un prélèvement de 27 000 € sur les réserves pour le budget 2024, il restera 32 091 € au 1er janvier 2024.

L'adjointe-gestionnaire présente l'état prévisionnel des achats 2024, pour information.

Ainsi que l'état des emplois : 4,5 millions d'euros financés par l'État pour la masse salariale et 395 000€ financés par le Département de Loire-Atlantique.

Félicitations à Mme la Gestionnaire.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0

7 – <u>Répartition des I.M.P.</u>

Le tableau en pièce jointe présente l'attribution des indemnités pour missions particulières validée en conseil pédagogique début octobre.

Le C.A. entérine cette répartition :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0

8 – Point d'étape sur le remplacement de courte durée

128,70 heures réalisées sur les 446 heures (soit 28,70 %) liées aux absences des professeurs. Un quart d'entre eux s'est engagé dans le cadre d'un pacte « remplacement courte durée ».

Les parents d'élèves soulignent l'impact de la mesure sur le dynamisme de la vie des élèves.

Mme Lino rappelle que le remplacement existait avant la mise en place du pacte.

9 – <u>Questions diverses</u>

Mme Abah se renseigne pour faire acquérir des sonomètres muraux de manière à caractériser le bruit causé par les bavardages en permanence. M. Levrard s'oppose à la proposition d'achat de casques antibruit. Mme Gaildry explique les nouvelles pratiques pédagogiques passant par le travail de groupe.

Voyage à Amboise : Mme Bonhomme informe que des parents ont envoyé un message au F.S.E. pour proposer une vente de pains et brioches au niveau d'une classe. M. Levrard apportera une réponse à ce sujet après consultation du foyer socio-éducatif.

Le conseil d'administration est clos à 19H30.

Signature du chef d'établissement
Marc Levrard

Signature du secrétaire de séance
Anthony Candil